



Doc. 11512

25 janvier 2008

Nécessité d'une condamnation internationale de Holodomor, la grande famine de 1932-1933 en Ukraine

Proposition de résolution

déposée par Mme Renate WOHLWEND et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le droit à la vie est le premier et le plus important des droits consacrés par la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (1950).

Dans l'ancienne URSS, le régime totalitaire stalinien a donné lieu à d'épouvantables violations des droits de l'homme; des millions de personnes ont été privées de leur droit à la vie. La grande famine provoquée artificiellement (*Holodomor*) qui a ravagé l'Ukraine en 1932-1933 est la manifestation la plus tragique des actes meurtriers commis par le régime totalitaire de Staline.

La grande famine a été le résultat de mesures planifiées dans l'intention délibérée d'anéantir physiquement les opposants au régime répressif, au niveau national. La terreur entretenue par la famine artificielle est devenue un instrument clé de cette politique. Selon les statistiques, en une seule année, entre 1932 et 1933, l'Ukraine a perdu un quart de sa population (de 7 à 10 millions de personnes selon les sources): 17 personnes mouraient chaque minute, soit plus de 1 000 par heure et près de 25 000 par jour. Le nombre total de victimes est donc égal, voire supérieur, à la population actuelle de certains pays européens.

La tragédie de la grande famine a été dissimulée intentionnellement pendant l'époque soviétique. Il était même défendu d'en parler ouvertement. Mais dans le cas d'une telle tragédie, il ne peut y avoir prescription. Après des décennies de silence, le moment est venu de rétablir la vérité historique, d'honorer la mémoire des victimes de la grande famine et d'exprimer notre compassion aux membres de leurs familles.

Le Conseil de l'Europe, qui est l'institution paneuropéenne de référence en matière de protection des droits de l'homme, ne peut pas garder le silence sur cette tragédie. Il doit unir sa voix à celle d'autres organisations internationales qui ont déjà pris position au sujet de la grande famine:

- le 7 novembre 2003, 35 Etats membres des Nations Unies ont fait une déclaration commune à l'occasion du 70^e anniversaire de la grande famine de 1932-1933 en Ukraine (*Holodomor*);
- le 1er novembre 2007, l'UNESCO a adopté une résolution sur le souvenir des victimes de la grande famine (*Holodomor*) de 1932-1933 en Ukraine;
- le 30 novembre 2007, 33 Etats participants de l'OSCE ont adopté une déclaration commune à l'occasion du 75^e anniversaire de la grande famine (*Holodomor*) de 1932 et 1933 en Ukraine;
- la grande famine (*Holodomor*) en Ukraine a été condamnée par les parlements d'Etats membres du Conseil de l'Europe comme l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, la Lituanie et la Pologne, ainsi que par les Parlements du Canada et des Etats-Unis, pays ayant le statut d'observateurs auprès de l'Organisation.



Par l'élaboration d'un rapport et l'adoption d'une résolution qui s'inscrirait dans le prolongement de ses [Résolutions 1096 \(1996\)](#) et [1481 \(2006\)](#), l'Assemblée parlementaire pourrait se montrer solidaire de ses partenaires internationaux et de ses Etats membres en condamnant les agissements du régime répressif stalinien, en sensibilisant le public à cette tragédie et en honorant le souvenir des millions d'Ukrainiens victimes de la grande famine de 1932-1933.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC
 BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
 BENDER Ryszard, Pologne, GDE
 BĒRZINŠ Andris, Lettonie, ADLE
 BILOZIR Oksana, Ukraine, PPE/DC
 BLUM Roland, France, PPE/DC
 BOKERIA Giorgi, Géorgie
 BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
 BRANDE Luc, Van den, Belgique, PPE/DC
 BRANGER Jean-Guy, France
 CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
 CLIVETI Minodora, Roumanie
 COSARCIUC Valeriu, République de Moldova
 CUBREACOV Vlad, République de Moldova
 DOBELIS Juris, Lettonie, GDE
 EÖRSI Mátyás, Hongrie, ADLE
 FROMMELT Doris, Liechtenstein, PPE/DC
 GREENWAY John, Royaume-Uni
 GROSS Andreas, Suisse, SOC
 GRZYB Andrzej, Pologne
 HADŽIAHMETOVIĆ Azra, Bosnie-Herzégovine, ADLE
 HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
 HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
 HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
 HOLOVATY Serhiy, Ukraine, ADLE
 HUSKOWSKI Stanisław, Pologne
 IWIŃSKI Tadeusz, Pologne, SOC
 JAKAVONIS Gediminas, Lituanie
 JAZŁOWIECKA Danuta, Pologne
 KARSKI Karol, Pologne
 KESKIN Hakki, Allemagne
 LAVRYNOVYCH Oleksandr, Ukraine
 LAVTIŽAR-BEBLER Darja, Slovénie, SOC
 LEUTHEUSSER-SCHNARRENBURGER Sabine, Allemagne, ADLE
 LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DC
 LIPIŃSKI Dariusz, Pologne, PPE/DC
 LOEPFE Arthur, Suisse
 MALIĆ Mirjana, Bosnie-Herzégovine, SOC
 MELČÁK Miloš, République tchèque
 MIMICA Neven, Croatie, SOC
 MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
 NAKASHIDZÉ Nino, Géorgie
 OJULAND Kristiina, Estonie
 OMELCHENKO Hryhoriy, Ukraine
 PANTEV Andrey, Bulgarie
 PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDE
 POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
 PYSARENKO Valeriy, Ukraine, PPE/DC
 RIGONI Andrea, Italie, ADLE
 ROTNICKA Jadwiga, Pologne, PPE/DC
 RUSSELL-JOHNSTON David, Royaume-Uni
 SEVERINSEN Hanne, Danemark, ADLE
 SOBOLEV Serhiy, Ukraine
 STULIGROSZ Michał, Pologne, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
 GDE: Groupe démocrate européen
 PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
 SOC: Groupe socialiste

TEVDORADZE Elene, Géorgie
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
WIKIŃSKI Marek, Pologne, SOC
WODARG Wolfgang, Allemagne
WURM Gisela, Autriche, SOC